

	Pour les offres de prêts émises jusqu'au 31 décembre 2015	Pour les offres de prêts émises à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2016
<b>Catégorie de travaux éligibles</b>		
<b>Isolation de la toiture [1]</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>planchers de combles perdus</b> : <math>R \geq 7 (m^2K)/W</math></li> <li>- <b>rampants de toiture et plafonds de combles</b> : <math>R \geq 6 (m^2.K)/W</math></li> <li>- <b>toiture terrasse</b> : <math>R \geq 4,5 (m^2.K)/W</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>planchers de combles perdus</b> : <math>R \geq 7 (m^2K)/W</math></li> <li>- <b>rampants de toiture et plafonds de combles</b> : <math>R \geq 6 (m^2.K)/W</math></li> <li>- <b>toiture terrasse</b> : <math>R \geq 4,5 (m^2.K)/W</math></li> </ul>
<b>Isolation des murs donnant sur l'extérieur [2]</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>isolation des murs donnant sur l'extérieur</b> : <math>R \geq 3,7 (m^2.K)/W</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>isolation des murs donnant sur l'extérieur</b> : <math>R \geq 3,7 (m^2.K)/W</math></li> </ul>
	<u>Travaux complémentaire [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert : <math>R \geq 3 (m^2K)/W</math></li> </ul>	<u>Travaux complémentaire [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert : <math>R \geq 3 (m^2K)/W</math></li> </ul>
<b>Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur et remplacement éventuel des portes donnant sur l'extérieur [4]</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>fenêtres ou de portes-fenêtres</b> : (<math>U_w \leq 1,3 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \geq 0,3</math>) ou (<math>U_w \leq 1,7 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \geq 0,36</math>)</li> <li>- <b>fenêtre en toitures</b> : <math>U_w \leq 1,5 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \leq 0,36</math></li> <li>- <b>seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)</b> : <math>U_w \leq 1,8 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \geq 0,32</math></li> <li>- <b>vitrages à faible émissivité</b> : <math>U_g \leq 1,1 W/(m^2.K)</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>fenêtres ou de portes-fenêtres</b> : (<math>U_w \leq 1,3 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \geq 0,3</math>) ou (<math>U_w \leq 1,7 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \geq 0,36</math>)</li> <li>- <b>fenêtre en toitures</b> : <math>U_w \leq 1,5 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \leq 0,36</math></li> <li>- <b>seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)</b> : <math>U_w \leq 1,8 W/(m^2.K)</math> et <math>S_w \geq 0,32</math></li> <li>- <b>vitrages à faible émissivité</b> : <math>U_g \leq 1,1 W/(m^2.K)</math></li> </ul>
	<u>Travaux complémentaires [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- portes d'entrée donnant sur l'extérieur : <math>U_d \leq 1,7 W/(m^2.K)</math></li> <li>- volets isolants : <math>R &gt; 0,22 m^2K/W</math></li> </ul>	<u>Travaux complémentaires [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- portes d'entrée donnant sur l'extérieur : <math>U_d \leq 1,7 W/(m^2.K)</math></li> <li>- volets isolants : <math>R &gt; 0,22 m^2K/W</math></li> </ul>
<b>Installation ou remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>chaudière à condensation avec programmeur de chauffage</b></li> <li>- <b>chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique <math>\leq 3</math> kV-ampère avec programmeur de chauffage</b></li> <li>- <b>PAC air/eau avec programmeur de chauffage</b> : <math>COP \geq 3.4</math></li> <li>- <b>PAC géothermique à capteur fluide frigorigène, de type eau glycolée/eau ou de type eau/eau avec programmeur de chauffage</b> : <math>COP \geq 3.4</math></li> <li>- <b>Equipements de raccordement à un réseau de chaleur</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>chaudière à haute performance énergétique avec programmeur de chauffage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o si puissance <math>\leq 70kW</math>, l'efficacité énergétique saisonnière <math>\geq</math> à 90%</li> <li>o si puissance <math>&gt; 70kW</math>, l'efficacité utile doit être : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <math>\geq</math> à 87 % mesurée à 100% de la puissance thermique nominale</li> <li>▪ et <math>\geq</math> à 95.5 % mesurée à 30% de la puissance thermique nominale</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <b>chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique <math>\leq 3</math> kV-ampère avec programmeur de chauffage</b></li> <li>- <b>PAC air/eau et PAC géothermiques de type eau/eau, sol/eau et sol/sol avec programmeur de chauffage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Efficacité énergétique saisonnière : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <math>\geq</math> à 117 % si basse température</li> <li>▪ <math>\geq</math> à 102 % si moyenne et haute température</li> </ul> </li> <li>o Dans le cas d'une production d'eau chaude sanitaire associée, l'efficacité énergétique doit être : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <math>\geq</math> à 65 % si profil de soutirage M</li> <li>▪ <math>\geq</math> à 75 % si profil de soutirage L</li> <li>▪ <math>\geq</math> à 80 % si profil de soutirage XL</li> <li>▪ <math>\geq</math> à 85 % si profil de soutirage XXL</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <b>Equipements de raccordement à un réseau de chaleur</b></li> </ul>
	<u>Travaux complémentaires [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire : <math>R &gt; 1,2 m^2.K/W</math></li> <li>- Appareils de régulation et de programmation du chauffage</li> <li>- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</li> </ul>	<u>Travaux complémentaires [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire : <i>isolant de classe <math>\geq 3</math></i></li> <li>- Appareils de régulation et de programmation du chauffage</li> <li>- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</li> </ul>
<b>Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>chaudière bois</b> : classe 5</li> <li>- <b>poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o rendement <math>\geq</math> à 70%,</li> <li>o taux d'émission de CO <math>\leq 0,3\%</math></li> <li>o et indice de performance environnementale <math>\leq 2</math></li> </ul> </li> <li>- <b>équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>chaudière bois</b> : classe 5</li> <li>- <b>poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o rendement <math>\geq</math> à 70%,</li> <li>o taux d'émission de CO <math>\leq 0,3\%</math>,</li> <li>o indice de performance environnementale <math>\leq 2</math></li> <li>o et émissions de particules <math>\leq 90 mg/Nm^3</math></li> </ul> </li> <li>- <b>équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique</b></li> <li>- <b>équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent</li> <li>o efficacité énergétique saisonnière <math>\geq</math> à 90%</li> </ul> </li> </ul>
	<u>Travaux complémentaires [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire : <math>R &gt; 1,2 m^2.K/W</math></li> <li>- Appareils de régulation et de programmation du chauffage</li> <li>- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</li> </ul>	<u>Travaux complémentaires [3] :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire : <i>isolant de classe <math>\geq 3</math></i></li> <li>- Appareils de régulation et de programmation du chauffage</li> <li>- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</li> </ul>

<b>Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable</b>	- - <b>capteurs solaires</b> : certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent - <b>PAC dédiée à la production d'eau chaude sanitaire</b> : COP > 2.4 si captage de l'air ambiant ou extérieur, > 2.5 si air extrait et > 2.3 si géothermie - <b>Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique</b>	- <b>Equipements de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs solaires certifiés CSTBat, Solar Keymark ou équivalent</b> : o <b>Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage</b> : ▪ <i>Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau</i> : • $\geq 65\%$ si profil de soutirage M • $\geq 75\%$ si profil de soutirage L • $\geq 80\%$ si profil de soutirage XL • $\geq 85\%$ si profil de soutirage XXL. ▪ <i>Dans le cas d'une production de chauffage associée, l'efficacité énergétique saisonnière <math>\geq 90\%</math>.</i> o <b>Dispositif solaire mis séparément sur le marché de type capteur solaire, boucle de captage, système tout solaire</b> : ▪ <i>Productivité de surface d'entrée du capteur</i> : • $\geq 600$ si capteur solaire thermique à circulation de liquide • $\geq 500$ si capteur solaire thermique à air ou capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide • $\geq 250$ si capteur solaire hybride thermique et électrique à air ▪ <i>Pour un ballon d'eau chaude <math>\leq 500</math> litres, le coefficient S de pertes statistiques du ballon d'eau chaude (W) doit être <math>\leq 16.66+8.33*V^{0.4}</math> où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres.</i> - <b>PAC dédiée à la production d'eau chaude sanitaire</b> : o <i>efficacité énergétique</i> : ▪ $\geq 95\%$ si profil de soutirage M ▪ $\geq 100\%$ si profil de soutirage L ▪ $\geq 110\%$ si profil de soutirage XL. - <b>Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique</b>
	<u>Travaux complémentaires [3]</u> : - Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire : $R > 1,2 m^2.K/W$ - Appareils de régulation et de programmation du chauffage - Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	<u>Travaux complémentaires [3]</u> : - Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire : <i>isolant de classe <math>\geq 3</math></i> - Appareils de régulation et de programmation du chauffage - Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

[1] Les travaux d'isolation de la toiture doivent être effectués sur la totalité de la surface de la toiture, sauf dans le cas d'un éco-PTZ « copropriétés »

[2] Les travaux d'isolation des murs doivent être réalisés sur au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur, sauf dans le cas d'un éco-PTZ « copropriétés »

[3] Travaux complémentaires : Travaux pouvant entrer dans l'assiette de l'éco-prêt mais n'étant pas considérés comme une action du bouquet de travaux

[4] Les travaux d'isolation des parois vitrées doivent conduire au à l'isolation d'au moins la moitié des fenêtres, sauf dans le cas d'un éco-PTZ « copropriétés »